



Commission
européenne

Le projet ITER

Gouvernance et financement

Structure de gouvernance

Le projet ITER est entré en application en 2006, lorsque la République populaire de Chine; Euratom (représentée par la Commission européenne); la République de l'Inde, le Japon; la République de Corée; la Fédération de Russie; et les États-Unis d'Amérique, ont signé l'accord ITER. Ce faisant, ils ont convenu de créer l'organisation ITER afin de mettre en œuvre le projet.

Le principal organe dirigeant de l'organisation ITER, et donc du projet ITER, est le conseil ITER, au sein duquel les partenaires se réunissent deux fois par an pour guider et gérer le projet.



Contributions des membres

Chaque membre du projet ITER contribue au projet de deux manières différentes : avec des contributions en nature et des contributions en numéraire. Les contributions en numéraire sont versées directement à l'organisation ITER et servent à couvrir les frais de gestion et les parties du projet relevant de la responsabilité de celle-ci. La vaste majorité des contributions de chaque membre est constituée de contributions en nature, qui sont livrées directement sur le chantier en France, sous la forme de composants et de services de haute technologie pour la machine. L'Union européenne est le plus gros contributeur au projet ITER à hauteur d'environ 45 % des coûts de la phase de construction.

En nature



En numéraire



Les contributions de chaque membre sont gérées et livrées par leur agence nationale. L'agence nationale européenne est dénommée «Fusion for Energy», dont le siège est à Barcelone, en Espagne.

Calendrier et financement

Le plan global qui précise le calendrier, l'envergure et le coût du projet est appelé le scénario de référence. Le scénario de référence de l'ITER fixe la première date possible pour la production du premier plasma, étape déterminante pour le projet, à décembre 2025.



La contribution européenne au projet est financée par le budget annuel de l'Union européenne, sur la base du cadre financier pluriannuel à long terme de l'UE, qui détermine le budget maximal pouvant être dépensé dans chaque domaine de l'activité de l'UE pendant toute la durée de son application. Au titre du prochain cadre financier pluriannuel, de 2021 à 2027, la Commission européenne propose de contribuer à hauteur de 6,07 milliards d'euros au projet ITER.